



39 heures hebdomadaire et pas de rtt.

Par **Gadi**, le **08/07/2010** à **21:11**

Bonjour,

Voici les faits:

J'ai signé (il y a 5 mois maintenant, mais 2 mois d'inter contrat chez moi. Donc plus en période d'essai) un CDI (convention SYNTEC) sur lequel est stipulé clairement, que je dois faire 39h par semaine (ce que je fais bien sur) et que je serai payé XXX pour cela

Sur la fiche de salaire, aucun cumul de RTT n'est fait, et l'appointement de base (en heure) et de 151.67 (ça doit correspondre à 35h si je dis pas de bêtise)
Et aucune ligne pour les heures supplémentaires majorées.

Suite à un empêchement je n'ai pas pu me rendre au travail, j'ai donc posé un RTT pour régulariser la situation. (Arrivé fin juin).

Je viens de recevoir ma feuille de paye, et on me retire un CP.

1) Peuvent ils retirer un CP au lieu du RTT demandé ?

2) Est-ce normal de ne pas avoir de RTT en faisant 39 heures par semaine ? (ma convention collective, la SYNTEC, ne dit pas grand-chose la dessus)

Merci infiniment pour le début d'aide que vous pourriez m'apporter.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/07/2010** à **12:15**

bonjour,

si le contrat dit que vous devez faire 39 heures payées x euros... vous n'avez pas droit aux rtt...

par contre votre fiche de paye doit se décomposer ainsi :

151 h 67 à x euros..

17 h 33 à x euros (majorées de 25 %) et exonérés ..

ceci pour un mois normal complet.

vous dites être arrivée fin juin.. mais à quelle date ??

Par **Gadi**, le **10/07/2010** à **09:59**

Bonjour,

Merci pour ce début de réponse

39h payé XXX, pas le droit au RTT, je le comprends

Le problème, ma fiche de paye ne se présente ainsi:

151h67 à x euros

C'est tout. et ceci pour un mois complet.

Ensuite, à fin juin (le 25 si je me souvient bien), c'est mon empêchement pour aller travailler (dut à un dégât des eaux chez moi), mon arrivé dans la société date du 01/03/2010.

Encore merci pour ce début de réponse

Par **Visiteur**, le **10/07/2010** à **11:29**

re

il y a 2 problèmes

1. que dit votre contrat de travail exactement (montant du salaire + nombre d'heures) (je suppose 39 !!)

2. que dit votre fiche de paye $151\text{ h }67 \times \dots = \text{????}$

cette somme correspond t'elle a celle mentionnée sur le contrat..

et :

je me répète.. la durée légale du travail est de 35 heures.. on peut avoir un contrat à 39 heures.. mais il faut que sur la fiche de paye il apparaisse les 151 h 67 au taux normal et les 17 h 33 au taux majoré car les heures sup sont défiscalisées..et vous gagnez plus... !!!

on va déjà éclaircir ceci pour pouvoir continuer avec votre paye de juin.

Par **Gadi**, le **14/07/2010** à **12:41**

Bonjour,

désolé pour la réponse tardive, journée longue...

Donc, mon contrat dit 39h pour Xk€ par an
ce $xk€/12 = 151.67h$ sur ma fiche de paye (mais je bosse bien 39h)

donc quelque part c'est pas tout a fait légal ce qu'il fait...

pour ce qui est de juin, il ma décompté un jour de CP, ce basant sur le fait que j'ai un contrat à 39h donc pas de rtt, mais pas les 17 h 33 au taux majoré non plus.
Je pense que j'y perds un peu là.

Encore une fois, merci pour les conseils, cela m'aide un peu.

Par **Visiteur**, le **14/07/2010** à **13:08**

bonjour,

je suis désolée de ne pouvoir vous répondre..

un des responsables du site m'a conseillé de quitter le forum... pour laisser la place à un autre répondeur... (qui va se reconnaître.. et qui j'espère ne va pas laisser le forum sans réponse....)

Par **Cornil**, le **14/07/2010** à **15:56**

[citation]votre message a été effacé car malgré les messages privés de l'administrateur vous demandant de ne plus citer mon nom dans vos réponses, vous vous obstinez à me nommer....

si vous recommencez encore une fois à écrire mon nom j'efface toute la discussion..

est ce clair ?

je ne vous empêche pas de répondre mais en aucun cas je ne vous pemetz de me citer surtout dans les termes que vous employez...

soit vous remettez votre message sans faire d'allusion soit j'efface tout....

ps.. je n'ai cité aucun nom dans ma réponse du 14 juillet alors je ne vois pas pourquoi vous vous permettez de dire que vous n'avez jamais demandé à ce que je quitte le forum.. pourquoi vous sentez vous visé ? [/citation]

carry

Par **Cornil**, le **16/07/2010** à **23:22**

Ras le bol de certains agissements ... je ne cite personne!

Enfin j'espère que Gadi aura pu prendre connaissance de ma réponse, qui lui apportait des éléments ,marre de la restituer!

Sinon, ben je n'y serai pour rien